

# COM(2024) 407 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 18 septembre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU  
CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 1026/2012 concernant certaines  
mesures aux fins de la conservation des stocks halieutiques en ce qui concerne  
les pays autorisant une pêche non durable

E 19072



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**